



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE GUISE

ENTRE

- La Commune de Guise
représentée par son Maire Monsieur Hugues COCHET ;
- L'EPCI, la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise
représentée par son Président Monsieur Hugues COCHET ;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de l'Aisne,
ci-après, « l'Etat » ;
d'autre part,

AINSI QUE

- Le Conseil départemental de l'Aisne,
représenté par son Président Monsieur Nicolas FRICOTEAUX ;
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache,
représenté par son Président Monsieur Olivier CAMBRAYE,

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme par l'intermédiaire du PACTE Sambre Avesnois Thiérache, et dans la continuité du programme de revitalisation du centre-bourg engagé depuis 2015. La démarche est totalement conjointe entre la commune de Guise et l'EPCI depuis de nombreuses années, le programme Petites Villes de Demain vient conforter cet engagement fort sur le territoire.

La ville de Guise et la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise se sont engagées à mettre en œuvre une stratégie à plusieurs axes de développement, telle que présentée en annexe 3 de la présente convention (voir dossier de programmation).

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 21 décembre 2020.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« **la convention** ») a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT). Celle-ci permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires.

La présente convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un état des lieux succinct des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette Convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Pacte 2 Sambre-Avesnois-Thiérache qui vaudra Contrat territorial de relance et de transition écologique et qui sera conclu entre l'État, le Conseil Régional des Hauts-de-France, les Conseils Départementaux de l'Aisne et du Nord, les collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

Article 2 : Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire converger leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter son élaboration et sa mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles ; (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- Le Conseil départemental de l'Aisne
Au titre de son engagement en matière d'accompagnement des collectivités dans leurs projets d'aménagement du territoire d'une part, et de l'amélioration de l'accessibilité des services au public, d'autre part, le Département s'engage à participer activement au Programme des Petites Villes de Demain, constituant une réelle opportunité comme outil de relance au service des territoires et en tant qu'outil permettant de favoriser et d'accélérer la transition écologique, environnementale, solidaire ou encore numérique de l'Aisne.

Le Conseil départemental veillera à la cohérence des projets, à leur compatibilité avec les objectifs des différents schémas départementaux en coordination avec la collectivité et son chef de projet Petites villes de demain .

Il s'engage à veiller également à l'articulation entre les différentes politiques d'aides existantes afin de faciliter la réalisation du Programme et d'optimiser les financements possibles.

Il s'engage au travers de ses services et de ses équipements implantés sur la commune (Unité Territoriale d'Action Sociale, Collège, Centre d'exploitation de la voirie et Centre de secours) à conforter les fonctions de centralité de la ville de Guise et à améliorer les services à la population.

Il s'engage à accompagner la programmation Utopia IV du familistère Godin qui concourt notamment à améliorer le cadre de vie urbain, paysager et architectural avec la valorisation de ce patrimoine exceptionnel et son développement culturel.

Il s'engage à mettre à disposition les compétences d'ingénierie de son agence départementale ADICA et de son agence Aisne Tourisme, dans le respect de leurs modalités propres d'intervention technique et financière en vigueur.

- Le PETR du Pays de Thiérache s'engage à accompagner la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise et la Ville de Guise dans les domaines de l'habitat (animation du PIG et d'une OPAH-RU multisites), de son plan d'actions en faveur de l'économie de proximité, de la mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial, du déploiement de sa stratégie touristique, de l'expérimentation de dispositifs d'amélioration de la mobilité et l'élaboration de documents de planification, et notamment le SCoT, le PCAET et un Plan de Mobilité Simplifié.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvés dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3 : Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services : le Maire de Guise, Président de l'intercommunalité sera assisté des Directeurs Généraux des Services (ville et CCTSO), avec l'appui des différents services compétents (services techniques, services financiers, service environnement, etc.). Les relations seront facilitées par un groupe de pilotage interne représentant les deux collectivités.
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente convention.
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain dont le cofinancement du poste est conditionné par le respect de la réalisation des prévues à l'annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ». Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;

- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre en s'appuyant sur l'expérience de l'AMI centre-bourg pour renouveler et améliorer les méthodes de concertation et les outils d'aide à la décision.
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : les services compétents (ville/EPCI/partenaires) en matière de transition écologique seront associés et consultés dans la définition et l'élaboration des projets du programme.
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : la communauté de communes a mis en place depuis 2019 une expérimentation sur la « vitalité sociale des territoires » avec l'appui et l'expertise de la Banque des Territoires. Cela s'est traduit par la mise en place d'ateliers citoyens afin d'imaginer le territoire de demain. De cette expérience est née une volonté de concertation de la population, qui devra transpirer à travers la mise en place du programme PVD. Aussi, depuis 2020 la CCTSO poursuit les échanges avec les citoyens, notamment dans le cadre du programme « Start 'Up de Territoires ».
- La communication des actions à chaque étape du projet : la chargée de communication, qui est mutualisée entre la ville et l'EPCI sera associée à toutes les phases du programme et intégrera le comité de projet.

Article 4 : Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par Monsieur Hugues COCHET, Maire de la Ville de Guise et Président de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise.

L'Etat représenté par le préfet de département ou son représentant y participe nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques locaux, y sont invités et représentés :

- Monsieur le Président du département de l'Aisne ou son représentant ;
- Monsieur le Président du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) « Pays de Thiérache » ou son représentant ;
- Monsieur le Président du syndicat mixte du Familistère Godin ou son représentant ;
- Monsieur le Président du club du vieux manoir ou son représentant ;
- Les représentants des différents partenaires techniques et institutionnels (Banque des Territoires, ANCT, DDT, ADEME, etc.) ;
- Les services administratifs et techniques associés de la ville et de l'EPCI.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5 : Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 15 octobre 2022 En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment au cours de ces 18 mois, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent signer la convention ORT en Comité de projet et après validation du Comité

régional des financeurs. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Au regard de la programmation envisagée pour l'opération PVD, l'ORT devra répondre aux objectifs suivants :

- **Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville ;**
- **Favoriser la réhabilitation de l'habitat ;**
- **Mieux maîtriser le foncier.**

L'ORT visera une requalification d'ensemble du centre-ville afin de faciliter la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT permettra l'utilisation d'une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confèrera de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

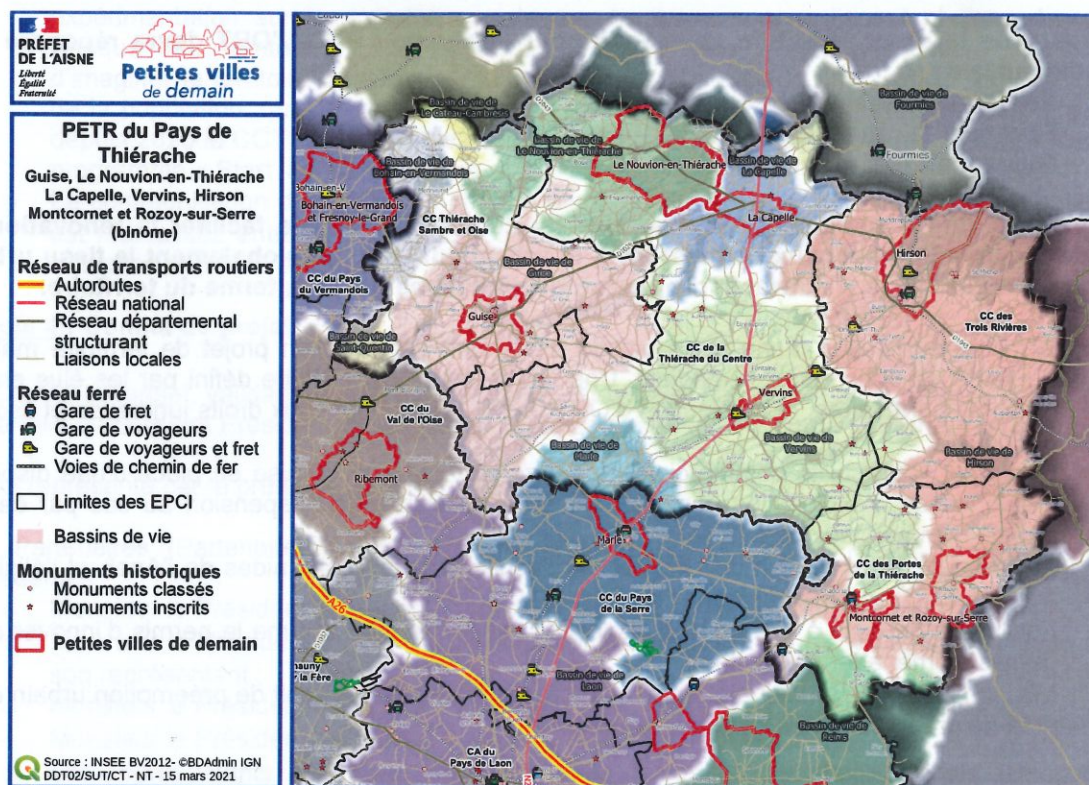
- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-sites ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption des locaux artisanaux.

Article 6 : Etat des lieux

6.1. Évolution et situation du territoire

6.1.1 Un pays multipolarisé

Les Petites Villes de Demain sélectionnées en Thiérache axonaise correspondent aux centralités du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache.



Situé au nord est du département de l'Aisne, et bordé par la Belgique, le département du Nord et le département des Ardennes, la situation du Pays de Thiérache - à seulement 45 km de Laon, 50 km de Saint-Quentin, 130 km de Lille et 150 km de Bruxelles - permet des échanges relativement aisés avec les grandes villes du département et des grandes métropoles européennes. Malgré cette situation privilégiée, le Pays de Thiérache se trouve confronté à un déficit d'accessibilité, du fait d'un manque d'infrastructures de transport. La RN2, reliant Paris à la frontière franco-belge, traverse le territoire du PETER Thiérache du nord au sud. Une voie ferrée Laon-Hirson permet de desservir quelques villes, mais son faible cadencement ne permet pas de satisfaire l'ensemble de la demande en transport collectif. La dépendance à la voiture est prégnante sur le Pays.

Ce relatif enclavement ne favorise pas la visibilité des forces et richesses de la Thiérache axonaise.

Le pays de Thiérache se caractérise par la prépondérance de l'élevage, principalement laitier. Cette filière agricole permet la préservation du bocage, atout paysager et environnemental incontestable du territoire. La zone AOC Maroilles concerne 102 des 160 communes de Thiérache.

En plus de son riche patrimoine naturel, agricole et forestier, la Thiérache possède de nombreux lieux culturels et historiques d'exception. Le Familistère de Guise constitue le premier musée du département ; le circuit des églises fortifiées de Thiérache est composé d'environ 60 églises à travers le territoire. En lien avec ces nombreux sites et avec l'Eurovélo3, la filière touristique se développe et bénéficie de divers labels (« plus beaux villages de France » à Parfondeval, « station verte » ou « bienvenue à la ferme »).

Les habitants de Thiérache disposent également d'un maillage homogène de commerces et services de proximité au sein d'un réseau de pôles intermédiaires qui structurent le territoire.

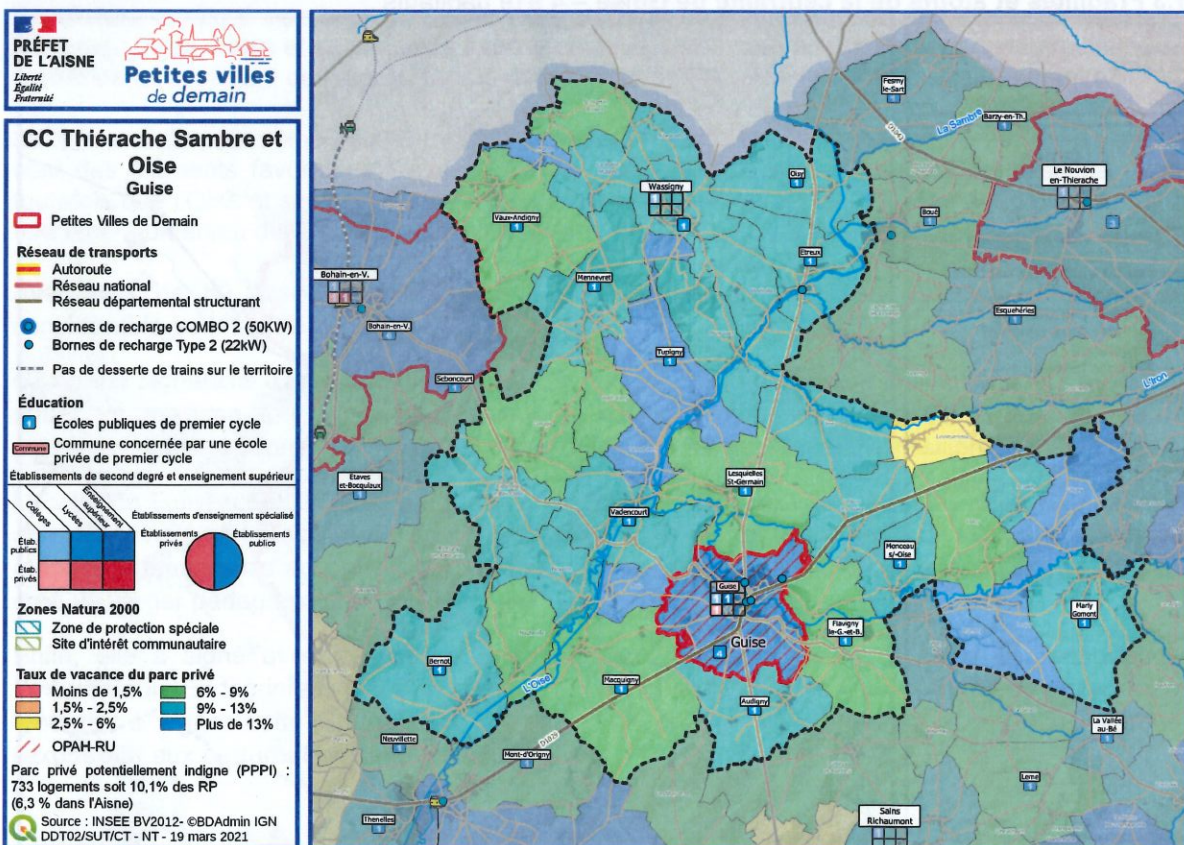
Le secteur de l'industrie représente en Thiérache encore 20 % des emplois, et s'appuie sur un tissu économique diffus. Parmi ce tissu industriel se trouvent des grands noms de l'industrie comme Godin, Materne, Nestlé France, Mondelèz, LVMH, Zehnder, West ou encore les Fromagers de Thiérache. Ces « pépites » industrielles constituent un gisement d'emplois sur le territoire.

En parallèle de ces atouts, la Thiérache fait face à des fragilités certaines, qui demanderont des efforts collectifs des centralités et des partenaires locaux et nationaux, dans le cadre de Petites Villes de Demain, mais aussi du Pacte pour la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Le PETR Thiérache est confronté à un fort déclin démographique. Ainsi, de 1982 à 2014, alors que le département de l'Aisne connaît une augmentation du nombre d'habitants de 1 %, le pays de Thiérache voit son nombre d'habitants diminuer de 10,6 %. Le pays de Thiérache présente un faible indice de jeunesse (rapport des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans) et se trouve donc confronté à un fort vieillissement de sa population. Par ailleurs, au regard des indicateurs de précarité sociale, le territoire du PETR Thiérache est un secteur particulièrement fragile, marqué par la précarité sociale d'une partie des ménages.

Le parc de logements dans l'Aisne est particulièrement ancien. Ainsi, ce sont plus de 50 % des logements qui ont été construits avant 1949. Cette problématique touche plus particulièrement le Pays de Thiérache. Ces logements anciens, dégradés et énergivores occupés par les ménages les plus fragiles dans l'incapacité de financer des travaux de rénovation, génère une vulnérabilité énergétique importante. De fortes préoccupations concernant l'habitat indigne émergent ainsi. Ces caractéristiques propres au parc de logements entraînent une vacance élevée dans l'Aisne, et encore plus sur le territoire du PETR Thiérache.

6.1.2 La communauté de communes Thiérache Sambre et Oise



La communauté de communes Thiérache Sambre et Oise comprend 36 communes et compte 17 060 habitants (chiffres 2016).

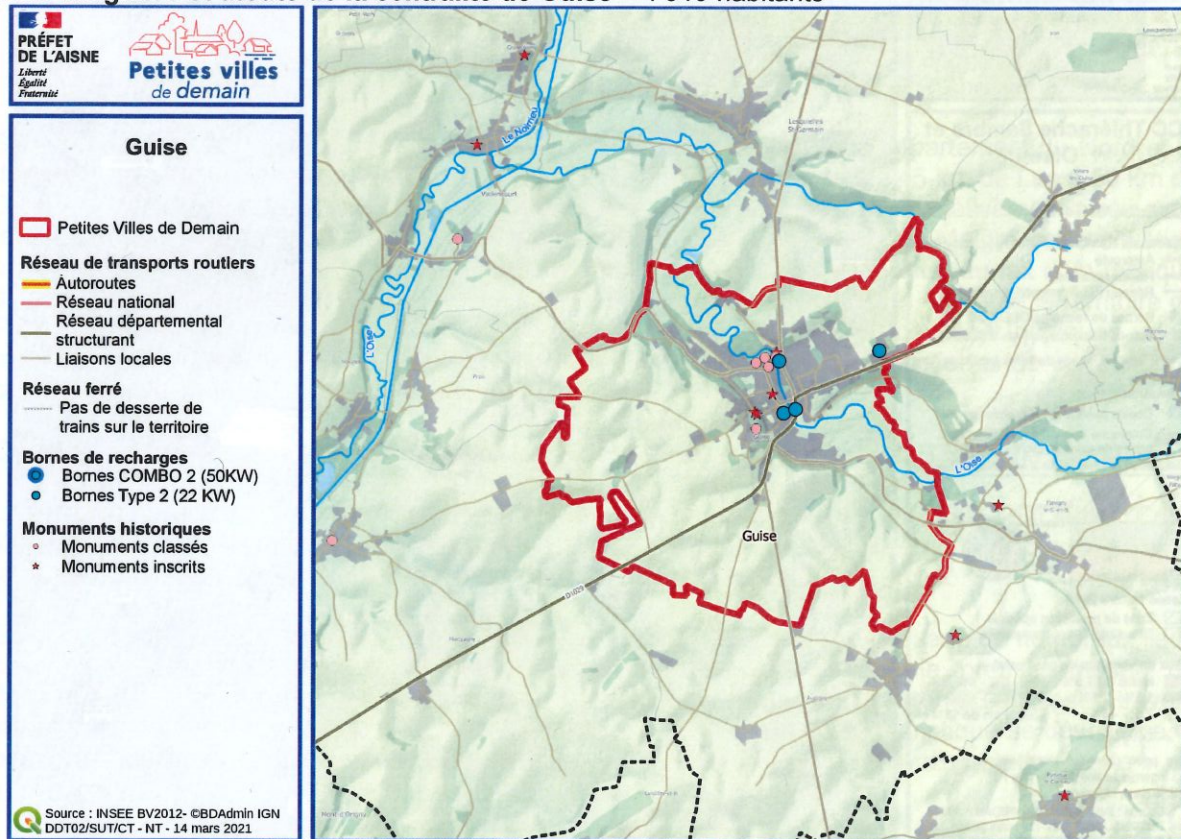
L'EPCI est traversé par la véloroute « Via monastica et Thiérache » reliant Trondheim à Saint-Jacques-de-Compostelle, qui longe l'Oise. C'est un des nombreux attraits touristiques à valoriser sur cet EPCI qui compte, outre le Familistère de Godin et le château de Guise, plusieurs églises fortifiées.

Il est aussi concerné par la réouverture du canal de la Sambre à l'Oise, inscrite au Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache et qui bénéficie d'un vaste programme d'investissement public : entre autres la rénovation de 22 écluses et la reconstruction des ponts-canaux de Vadencourt et de Macquigny. L'achèvement des travaux est prévu en 2021 et se mettra ensuite en place une gestion partagée de l'axe Sambre, fruit du travail mené avec l'Association « Réussir notre Sambre », entre l'État, VNF, le département du Nord et les sept intercommunalités traversées par la rivière Sambre et le canal de la Sambre à l'Oise. La réouverture à la navigation de plaisance permettra de développer le tourisme fluvial, notamment aux plaisanciers venant de Belgique et de naviguer vers l'Île-de-France, en reliant le bassin de la Seine aux canaux d'Europe du Nord.

La communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise se différencie également du reste de la Thiérache par son agriculture, principalement tournée vers les grandes cultures céréalières, façonnant fortement ses paysages. Par ailleurs, l'ancienneté du parc de logements sur cet EPCI est plus marquée que sur le reste de la Thiérache et les logements datant d'avant 1915 s'y élèvent à plus de 75%. Il y existe de fait une réelle problématique concernant l'état du parc de logements au niveau thermique, ces logements anciens étant le plus souvent mal isolés.

La CC Thiérache Sambre et Oise est compétente en matière de documents d'urbanisme. Une partie du territoire est couverte par un PLUi (ex cc de la Thiérache d'Aumale), l'autre partie étant majoritairement composée de communes RNU, à l'exception de trois d'entre elles : Guise, Flavigny et Audigny.

6.1.3 Fragilités et atouts de la centralité de Guise – 4 919 habitants



La ville de Guise fait face à une diminution de sa population (-19 % depuis 1990) et à un vieillissement de celle-ci. Le taux de pauvreté y est important et la problématique de l'emploi y est prégnante comme sur l'ensemble du territoire de Thiérache. Les établissements scolaires incluent 4 écoles, 2 collèges et 1 lycée professionnel, complété par un centre de formation pour adultes. La formation et l'insertion des jeunes y est un enjeu fort pour l'avenir.

Le parc de logements est marqué par son ancienneté, son état dégradé, et un taux de vacance important. De nombreuses actions ont été mises en place par les collectivités en lien avec l'ANAH pour diagnostiquer la situation locale et l'améliorer. Une OPAH-RU de revitalisation du centre bourg de Guise a été mise en place en 2017 et son suivi-animation se poursuivra dans les années à venir via le PETR. La lutte contre le logement indigne et les marchands de sommeil est un enjeu important sur Guise.

Située à 30 minutes du pôle urbain de Saint-Quentin, Guise constitue un pôle d'attractivité qui rassemble divers services à la population, complétés par la mise en place d'une France Service itinérante à l'échelle de l'EPCI. Les commerces et les services sont nombreux sur la commune et confirment son rôle de centralité et son rayonnement auprès des villes voisines. De nombreux projets ont été portés et soutenus au bénéfice du tissu commercial et artisanal de la ville. En matière de santé, un hôpital (urgences de jour), deux EHPAD et une maison de santé pluridisciplinaire privée composent l'offre de services. Le tissu économique est diversifié et comptait (au 31.12.2017) 171 établissements pour 2166 emplois salariés, dont l'emblématique manufacture Godin.

La ville de Guise bénéficie d'une bonne desserte routière. Il n'y a plus de desserte de train sur la commune, et la dépendance à la voiture est très forte comme partout en Thiérache. Le développement des mobilités actives et solidaires est un des axes stratégiques d'action portés par les élus du pays de Thiérache et soutenus par l'État (Pacte Sambre-Avesnois Thiérache).

Le Familistère Godin, site touristique le plus visité du département, ainsi que le Château-Fort constituent des points d'attraction incontournables, et ce malgré une offre hôtelière qui doit encore être développée. S'ajoute à cette offre culturelle la présence d'un cinéma et d'un théâtre au sein du Familistère profitant aux habitants de la ville et de la communauté de communes. Le passage de l'Eurovélo 3 par Guise et sa proximité avec le canal de la Sambre à l'Oise en cours de réouverture à la plaisance lui confèrent des atouts pour le développement de sa visibilité et de son attractivité.

La richesse du patrimoine bâti, la traversée du centre-ville par l'Oise et le cadre naturel de sa vallée sont des éléments favorables au cadre de vie des habitants et des visiteurs de passage. À noter toutefois que l'Oise et ses crues peuvent impacter fortement les zones habitées et que la ville fait à ce titre face à un enjeu de résilience aux inondations.

Avec plus de 80 associations, la commune dispose d'un fort tissu associatif. C'est un atout considérable pour la ville de Guise.

Guise est signataire d'un Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance qui a permis de nouer un maillage fort avec les intervenants œuvrant dans le champ de la sécurité et de la prévention, sous la coordination d'un animateur recruté pour assurer cette mission de médiation.

La ville de Guise compte trois fleurs au palmarès des villes et villages fleuris. Elle s'est fixée pour objectif de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, a planté une dizaine de kilomètres de haies, a renoncé à faucher les accotements et pratique une gestion différenciée de ses espaces verts. Elle a créé un verger pédagogique.

Enfin, elle a signé avec le Réseau Environnement Santé la Charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens ». Il s'agit de la première collectivité dans l'Aisne, et même du territoire ex-Picardie, à signer cette Charte dont l'objet est de protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

L'AMI revitalisation centre-bourg, engagé dès 2015 (malgré une signature de convention OPAH en 2016) a permis de reconquérir principalement la rue Camille Desmoulins à Guise, en y concentrant les moyens et les efforts, au cœur d'une stratégie cohérente de développement.

En effet, sur la liaison « Familistère / Château », de nombreux moyens financiers ont été engagés par la ville de Guise et son intercommunalité, pour la réalisation en qualité de maîtrise d'ouvrage d'une vingtaine de projets. S'ajoute à cela une dynamique poursuivie par le secteur « privé », qui renforce le cœur de ville dans son animation et ses services (nouveaux commerces, animations commerciales, etc.).

L'opération centre-bourg a ainsi permis la création d'une quinzaine de commerces supplémentaires, traduisant aussi la volonté de la population de retrouver un réseau de commerces de proximité utile à son quotidien.

La rue Camille Desmoulins, qui attire toutes les attentions, et qui est au centre de la stratégie de requalification urbaine retrouve ainsi une activité qui participe à l'amélioration du cadre de vie et impulse une dynamique sur l'ensemble du centre-bourg. Pour autant, les difficultés sont encore nombreuses et le tissu économique reste fragile (notamment après un an de crise sanitaire).

La transition entre le programme engagé dès 2015, et maintenant la labellisation « petites villes de demain » s'opérera donc la continuité de la stratégie déjà identifiée, mais viendra renforcer aussi les manques aujourd'hui constatés.

Tout d'abord, en matière d'animation ; avec l'ouverture prochaine de la Halle aux marchés, c'est un nouvel équipement structurant qu'il faudra faire vivre pour amplifier la dynamique de centralité et d'amélioration du cadre de vie. Ensuite, au regard de la crise sanitaire actuelle, il faut veiller à ne pas anéantir tous les efforts passés en occultant la crise économique qui s'annonce particulièrement difficile pour les TPE/PME. Enfin, il reste à développer les volets touristiques (un levier puissant de développement économique pour le territoire), habitat et services (pour enrayer la chute démographique), ou encore en matière d'aménagement pour faciliter les flux, la consommation et in fine l'emploi.

Le programme « Petites Villes de Demain » vient donc à point nommé pour enclencher un nouveau programme d'investissement pluriannuel, avec le concours financier indispensable et nécessaire de l'État. C'est une réelle opportunité pour la ville de Guise et la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise, de continuer à amplifier cette redynamisation, pour le bourg-centre, mais aussi plus globalement pour le bassin de vie.

Quelques chiffres clés (2015/2020)

10 810 794,45 € :	Montant engagé entre 2015 et 2021 pour le programme de revitalisation
6 234 102,65 € :	Total des aides publiques
17 :	Nombre de projets financés
42,33% :	Reste à charge de la maîtrise d'ouvrage
32,47% :	Participation de l'État (DETR/DSIL/etc.)

Le bourg est désormais plus agréable à fréquenter à pied mais la circulation piétonne pourrait être facilitée en mettant en valeur les ruelles, les bords de l'Oise et les canaux : il faudra poursuivre l'aménagement du centre historique et de ses abords, pour faciliter les espaces de rencontres, notamment à travers l'ouverture prochaine de la halle aux marchés « Marie de Lorraine ».

Aussi, la reconquête de la rue Camille Desmoulins se poursuivra par l'acquisition de nouvelles cases commerciales en vue d'y installer des services, ou de louer les boutiques à des commerçants. Cette artère doit poursuivre sa mutation afin d'être le lien naturel entre tous les sites touristiques du territoire, et pour y développer un secteur économique préférentiel. Parallèlement elle doit retrouver un habitat de qualité pour y faire régner un espace de vie remarquable.

L'accueil des touristes sera axé sur la diversification de l'offre d'hébergement (création d'une auberge de jeunesse) et sur les déplacements alternatifs : création d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, renforcement de l'offre service pour les cyclistes, implantation de l'office de tourisme, aménagements urbains, etc.

Dans le prolongement du projet de revitalisation, et dans la définition de sa stratégie pour le programme « PVD », la ville et la CCTSO souhaitent poursuivre le renouvellement urbain commercial, développer les atouts culturels et touristiques, en valorisant en particulier la qualité patrimoniale bâtie et paysagère sur le parcours du familistère Godin au château fort.

L'ambition est à la fois de proposer aux habitants des lieux de vie attractifs et apaisés et de pouvoir rayonner largement sur le territoire déjà traversé par l'euro véloroute/voie verte n°3.

Le déploiement de la stratégie du programme « Petites Villes de demain » s'articule autour de cinq grands axes thématiques. Ceux-ci s'inscrivent dans une démarche globale afin de poursuivre la redynamisation du centre-bourg, en accentuant les efforts au regard des faiblesses connues, mais aussi en s'appuyant sur des potentiels qui ne demandent qu'à émerger davantage.

Plusieurs axes de travail semblent prioritaires, autour desquels la réflexion doit s'approfondir, et notamment :

- Habitat ;
- Développement touristique ;
- Patrimoine ;
- Animation / Marketing Territorial ;
- Déplacement et consommation.

Les projets/réflexions en matière d'habitat (en lien avec l'OPAH-RU)

- Réhabilitation de logements rue de Robbe (7 logements)
- Création d'un logement au-dessus de la Halle aux marchés
- Traitement de l'immeuble « Kerbraz » (lutte contre l'insalubrité)
- Achat et rénovation de deux immeubles rue CD (lutte contre l'insalubrité)
- Création de jardins ouvriers
- Création d'un éco-quartier (reprise d'une friche / ancienne ferme en centre-ville)

Les projets/réflexions en matière de développement touristique

- Création d'une auberge de jeunesse (l'Ouvroir, « au pied » du château)
- Aménagement de la liaison Familistère / Château (vélos / piétons, etc...)
- Aménagement d'un local pour le musée Camille Desmoulins
- Mise en valeur des ruelles du centre ancien
- Requalification du parcours visiteur du château fort & valorisation du donjon
- Implantation de l'Office de Tourisme en centre-ville

Les projets/réflexions en matière de patrimoine

- Rénovation du local « ARCHE » (association culturelle et historique)
- Rénovation du cadran solaire « École des Condés »
- Poursuite de l'opération « façade »
- Poursuite du projet de PVAP
- Reprise du bâtiment « Paradis » (immeuble remarquable art-déco)
- Création d'une cidrothèque (immeuble le plus ancien de Guise) : *projet qui concourt également à l'animation et au marketing territorial.*

Les projets/réflexions en matière d'animation et de marketing territorial

- Reprise d'une friche rue Sadi Carnot pour création d'un lieu dédié aux ALSH
- Rénovation de la salle des écus (salle pour les jeunes)
- École de Musique (reprise d'une friche)
- Tiers-Lieu
- Redynamisation de l'Union des commerçants

Les projets en matière de déplacement et consommation

- Achat et rénovation d'un immeuble rue CD (cellule commerciale / logement)
- Achat d'un ancien commerce abandonné « Le Moderne » (cellule commerciale / logement)
- Création d'aires de covoiturage
- Requalification de la rue du Général De Gaulle

- Aménagement paysager rue CD
- Création d'une navette par le CCAS

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

La Ville de Guise est engagée dans les démarches de planification suivantes :

- La Région Hauts-de-France a adopté son projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.
- Le Scot du Pays de Thiérache a été prescrit en octobre 2017;
- PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour la Ville de GUISE approuvé le 25/02/2008 ;
- PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour 12 communes du territoire de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise (Etreux, Grougis, Hannapes, La Vallée Mulâtre, Mennevret, Molain, Oisy, Ribeuville, Saint Martin Rivière, Vaux-Andigny, Vénérolles, Wassigny) ;
- Carte communale : Audigny;
- PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) ville de Guise;
- Projet AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) à Guise (à relancer).

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

- PACTE Sambre Avesnois Thiérache
- CTES : Contrat de Transition Ecologique et Solidaire
- CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le contrat de relance et de transition écologique s'inscrit pleinement dans la dynamique PVD, car il remplit deux fonctions. Premièrement, il est une feuille de route commune qui associe les acteurs du territoire au plan France Relance. Les dispositifs du plan France Relance répondent non seulement à un objectif conjoncturel de reprise, mais définissent aussi des évolutions structurelles pour le territoire sur la période 2020-2026 (dans la même temporalité que le programme PVD). Il formalise ainsi les principaux axes stratégiques d'action.

Deuxièmement, le CRTE est un outil de simplification du paysage contractuel. Alors que les contrats préexistants étaient nombreux et parfois enchevêtrés, le CRTE les regroupe et les dépasse dans une approche transversale. Ce faisant, il renforce à une échelle suffisamment grande mais cohérente, celle du PETR/de l'arrondissement, la lisibilité du projet de territoire, ainsi que l'efficacité pour le décliner.

Le CRTE à l'échelle de la Thiérache vient de plus renforcer par ces axes stratégiques la stratégie centre-bourg, notamment avec les questions de mobilité, d'énergie, ou encore de traitement des ordures ménagères (enjeux du cadre de vie de nos habitants).

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

- Convention de revitalisation de centre-bourg valant OPAH-RU (2016/2022)

Éléments relatifs à l'OPAH-RU et opération THIRORI-RHI

Dans le cadre de la convention centre bourg signée en 2016 et valant « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Urbaine » (OPAH-RU), la communauté de communes a lancé en 2017 un marché pour rechercher un opérateur afin de mener cette opération.

Le Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR) de Thiérache conduisant lui-même une politique en matière d'habitat sur différents bourgs de son territoire, la communauté de communes lui a transféré le suivi animation de son opération programmée de l'habitat.

La commune de Guise abonde les crédits mobilisés pour cette opération à hauteur de 71 000 euros réservés sur 5 ans (chevauchement avec la durée du PIG de Thiérache).

L'habitat est un axe majeur des thématiques proposées, il est le socle des autres axes (le développement touristique, le patrimoine, l'animation et le marketing territorial, les modes de consommation et de déplacement) ; sans « qualité de vivre » dans son logement, sans possibilité de se projeter dans son lieu de résidence, il n'est pas possible de bâtir des politiques publiques durables car elles passent toutes par « l'envie de vivre et d'habiter » dans la cité.

A Guise comme ailleurs, des investisseurs de tous horizons mènent des « campagnes » d'achat de biens pour location ; il s'agit d'être vigilant, car il y a un risque de déconnexion des habitants du territoire et il serait souhaitable qu'en parallèle la collectivité puisse agir pour permettre aux accédants d'acquérir leur logement et assurer ainsi à terme une plus grande mixité des publics ;

Etude Thirori RHI : 4 îlots ont été identifiés dans le cadre de l'étude ; En dehors d'un îlot situé vers la sortie de Guise en direction du Familistère, ils sont tous situés en cœur de ville ;

La mobilisation des moyens donnés par cette étude et la prise de conscience ont permis de traiter ces îlots comme suit :

- Un premier îlot désormais recyclé en logements dédiés aux seniors sous maîtrise d'ouvrage office HLM complété de l'intervention d'un privé ; le second est traité dans le cadre de l'initiative privée ;
- Un troisième îlot en proximité du Familistère a été purgé (destruction partielle de bâtiments) et accueille les locaux de la communauté de communes Thiérache Sambre et Oise.

Il reste désormais un îlot à traiter.

Malgré les efforts engagés, des logements en seconde épaisseur concentrent des problématiques d'habitat très dégradé et d'occupation précaire qui restent à traiter.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

- Voir 6.2 et 6.2.3
- Voir annexe 3, projet de programmation

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Les besoins en ingénierie sont multiples au regard de la stratégie envisagée :

- Etudes techniques (requalification urbaine, rénovation de bâtiments, etc.) en fonction des projets et de leur complexité ;
- Etudes de diagnostic et de programmation (projet auberge de jeunesse, etc.) ;
- Etudes financières (écoquartier, etc.).

En fonction du candidat retenu et du profil attendu pour le poste de chef de projet, certains besoins complémentaires seront probablement nécessaires, notamment sur le volet animation (particulièrement avec le secteur privé : association des commerçants par exemple).

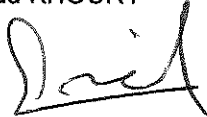
Il sera fait appel aux offres de formation issues du « catalogue » PVD et aux opportunités de financements de celui-ci au regard des projets développés, particulièrement pour des besoins de diagnostics comme :

- CMA - Diagnostic global performant et adapté à l'entreprise artisanale
- MTE – Relance – Développer le recours au vélo ;
- MACEO – Mieux prendre en compte les stratégies d'économie circulaire ;
- CNER – Bâtir une stratégie d'attractivité économique.

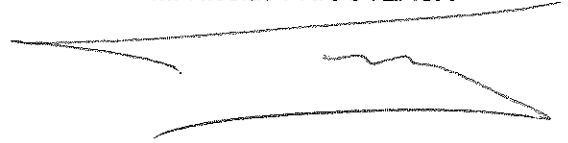
Enfin, la collectivité se saisira de l'opportunité de participer au club PVD afin d'échanger entre territoires et développer de bonnes pratiques.

Fait à Guise, le 15 avril 2021

L'État représenté
par le Préfet de l'Aisne
M. Ziad KHOURY



Le Conseil Départemental de l'Aisne
représenté par son président
M. Nicolas FRICOTEAUX



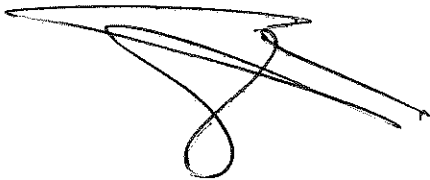
La ville de Guise,
représentée par son maire
M. Hugues COCHET



La Communauté de Communes
de la Thiérache Sambre et Oise
représentée par son président
M. Hugues COCHET



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de Thiérache
représenté par son Président
M. Olivier CAMBRAYE



ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;

Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;

Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;

Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.

Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;

Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;

Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;

Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

Participer aux rencontres et échanges

Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
COCHET Hugues	Ville de Guise / CCTSO	Président	Hugues_cochet@hotmail.com	
FAVAUDON François Xavier	CCTSO	DGS	fx.favaudon@cctso.fr	03.23.61.12.17
LECIGNE Corine	Ville de Guise	DGS	d.g.s@ville-guise.fr	03.23.61.80.80
MATHOT Emilie	CCTSO	Chargée de communication	e.mathot@cctso.fr	03.23.61.12.17
FLORENTY Eric	Ville de Guise	2ème adjoint en charge de l'urbanisme, environnement et façades	Ericflorenty5961@gmail.com	
LEVIEL Laurent	Ville de Guise	Directeur services techniques	services-techniques@ville- guise.fr	03.23.61.80.80

ANNEXE 3 : ETUDE DE PROGRAMMATION PVD

La ville de Guise et la CCTSO ont réalisé une préprogrammation de la stratégie PVD sur le territoire, ce document complet est annexé à la présente convention dans cette annexe 3.

Une liste de projets en voie d'engagement est déjà identifiée :

- Réhabilitation de logements rue de Robbe ;
- Création de jardins ouvriers ;
- Mise en valeur des ruelles du centre ancien ;
- Poursuite de l'opération façade ;
- Création d'un cidrothèque (travaux commencés) *Financement Plan de Relance (72 000 €)* ;
- Aménagement paysager rue Camille Desmoulins ;
- Création d'aires de covoiturage.